



DECISION N°.....08.../D/CMBYO/CIPM/2025 DU ..... *2 MAI 2025*

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°\_07\_/AONO/C-MBALMAYO/CIPM/2025 du .10.../03../2025  
EN PROCEDURE D'URGENCE

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE FROIDE AU MARCHE DU COMPLEXE GARE ROUTIERE DE  
MBALMAYO, COMMUNE DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBALMAYO  
Commandeur de l'ordre de la valeur

Vu la constitution ;  
Vu la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la Décentralisation ;  
Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;  
Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime foncier de l'Etat ;  
Vu la loi n° 2009/0011 du 10 juillet 2009 portant régime foncier des CTD ;  
Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu la circulaire n° 004/CAB/PM/2005 du 30 décembre 2005 relative à l'application du code des Marchés Publics ;  
Vu l'arrêté n° 000143/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant élection du Maire ZANG MBA OBELE Dieudonné et de ses Adjoints ;  
Vu L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°\_07\_/AONO/C-MBALMAYO/CIPM/2025 du .10.../03../2025  
EN PROCEDURE D'URGENCE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE FROIDE AU MARCHE DU COMPLEXE GARE  
ROUTIERE DE MBALMAYO, COMMUNE DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.

### DECIDE

**Article 1:** L'Entreprise ci-après citée est retenue Adjudicataire de la lettre commande relative à la consultation susmentionnée :

N°	Objet et lieu d'exécution	Soumissionnaire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution	Observations
09	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE FROIDE AU MARCHE DU COMPLEXE GARE ROUTIERE DE MBALMAYO, COMMUNE DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.	<b>ETS ISAL ,</b>  B.P: 2 226, Tel: 699 997 748/ 650 855 049 Fax : .....	19 400 000	quatre (04) mois.	Adjudication

**Article 2:** la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. *30 MAI 2025*

Fait à Mbalmayo, le .....

Le Maire de la Commune de Mbalmayo  
(Autorité Contractante)

*(e) ZANG MBA OBELE D.*

Ampliations :

- SOPECAM (pour publication)
- MINMAP/YDE
- MINMAP/DRC /DDMAP-NS
- ARMP C&S - DG ARMP
- CIPM (Information)
- CHRONO
- AFFICHAGE